

CONVENTION D'UTILISATION DU MATERIEL COMMUNAL
(délibération du Conseil Municipal du 21 Mars 2019)

Entre : Monsieur le Maire de la Commune d'EAUZE (Gers)

d'une part

Et : _____

d'autre part

M _____ sollicite l'autorisation d'utiliser

le matériel désigné ci-après, le _____ à _____

en vue d'organiser _____

I - DESIGNATION DU MATERIEL :

	<i>Prix</i>	<i>Nb</i>	<i>TOTAL</i>
- BARRIERE	1,80 €		
- TABLE + TRETEAUX	1,20 €		
- CHAISE	0,35 €		
- BANC	0,80 €		
- TRETEAU	0,80 €		
- GRILL SUR PIED	12,00 €		
- GRILL ROULANT	12,00 €		
- GUIRLANDE ELECTRIQUE	1,20 €		
- PANNEAU AFFICHAGE	2,30 €le panneau		
- SONO / jour	37,00 €		
-WC Mobile (avec demande écrite)	67,00 €(vendredi/samedi/dimanche) 20,00 €(jour supplémentaire)		

II - CONDITIONS DE PAIEMENT :

La somme de _____ €devra être réglée avant la prise de possession du matériel, au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Une caution pourra être demandée pour couvrir les dommages éventuels.

III - CONDITIONS DE LOCATION :

Le matériel devra être pris par l'organisateur aux Services Techniques, 36 boulevard d'Artagnan, le vendredi à 14 heures pour une utilisation le week-end ou la veille à 14 heures pour un autre jour de la semaine.

Il devra être rendu aux Services Techniques, le lundi à 14 heures lors d'une utilisation le week-end, le lendemain à 14 heures dans les autres cas.

IV - MESURES DE SECURITE :

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer.

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales d'utilisation.

V - ASSURANCE :

L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation du matériel mis à sa disposition. Cette police portant :

le N° _____ a été souscrite le _____ auprès de _____

VI - RESPONSABILITE :

Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur.

L'organisateur,

Fait à EAUZE, le
Le Maire,